

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 19 DECEMBRE 2023

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-trois, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (53) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUREAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, Jean-Pierre BODIN, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOUIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Catherine GONNORD, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Jean-Louis LOGEAS, Rachel MERLET, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Patricia YOU

Pouvoirs (13) : Claire PAULIC pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Serge BOUJU pouvoir à Jérôme BARON, Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Sébastien GRELLIER pouvoir à Rachel MERLET, Sylvie BAZANTAY pouvoir à Joël BARRAUD, Bruno BODIN pouvoir à Anne-Marie BARBIER, André BOISSONNOT pouvoir à Claude POUSIN, Marie-Line BOTTON pouvoir à Johnny BROSSEAU, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Aurélie GREGOIRE pouvoir à Denis PRISSET, Nathalie MOREAU pouvoir à Pascale FERCHAUD, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN, Véronique VILLEMONTÉIX pouvoir à Philippe ROBIN

Absents (22) : Claire PAULIC, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Sébastien GRELLIER, Sylvie BAZANTAY, Jacques BELIARD, Bruno BODIN, André BOISSONNOT, Marie-Line BOTTON, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Vincent MAROT, Nathalie MOREAU, Stéphane NIORT, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTÉIX

Date de convocation : 13-12-2023

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PETRAUD

DECHETS

Ventes de biens : tarifs 2024

Vu l'art. L5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption des tarifs ;
Vu la délibération DEL-CC-2022-240 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais du 14 décembre 2022 fixant les tarifs de vente de biens à compter du 1^{er} janvier 2023.

La communauté d'agglomération et sa direction de la Prévention et de la valorisation des déchets, proposent aux usagers du territoire des biens d'équipement à l'achat.

Elle met également à disposition gratuitement du matériel pour les éco-manifestations. En cas de perte, elle refacture à neuf les biens à l'organisateur de la manifestation.

Le Conseil est invité à appliquer les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2024 :

| Vente de biens (TVA 20%) | Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024 € TTC |
|---|--|
| Brass-compost : outil mélangeur | 27,00 € TTC/unité |
| Gobelets lavables en prêt pour éco-manifestations (à facturer en cas de perte ou de vol) | 1,00 € TTC/unité |
| Vaisselle réutilisable | 3,00 € TTC/unité |
| Composteurs 400 litres | 50,00 € TTC/unité |
| Composteurs 600 litres | 70,00 € TTC/unité |
| Bioseau | 2,00 € TTC/unité |
| Carte magnétique déchetterie ou conteneurs d'ordures ménagères (seconde carte) | 10,00 € TTC/unité |
| Bacs (endommagés à remplacer) | |
| 120 litres | 34,00 € TTC/unité |
| 180 litres | 42,00 € TTC/unité |
| 240 litres | 48,00 € TTC/unité |
| 360 litres | 74,00 € TTC/unité |
| 660 litres | 152,00 € TTC/unité |
| 770 litres | 166,00 € TTC/unité |
| Panneaux métalliques avec consignes de tri | 157,00 € TTC/unité |
| Pieds métalliques supports de panneaux | 30,00 € TTC/unité |
| Flamme (toile + support + sac) | 146,00 € TTC/unité |
| Flamme (toile seule) | 95,00 € TTC/unité |
| Flamme (support seul) | 51,00 € TTC/unité |
| Base métallique de la flamme | 55,00 € TTC/unité |
| Support de sacs de biodéchets | 300,00 € TTC/unité |
| Peson pour les familles du défi Zéro déchet (à facturer en cas de perte ou de vol) | 24,00 € TTC/unité |

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver les tarifs ci-dessus à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les biens mis à disposition des usagers en cas de perte ou de vol ;**
- **imputer les recettes correspondantes au budget annexe « Collecte et traitement des déchets » SPA Chapitre 70).**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **21 DEC. 2023**

Notifié ou publié le **21 DEC. 2023**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

